



Le service adoption en 2023

Les agréments

1 : les réunions d'informations en amont du dépôt de la demande d'agrément

- 50 personnes (21 couples et 8 personnes célibataires) ont participé aux 6 réunions d'informations sur l'adoption proposées en 2023.
- Sur l'ensemble de ces 29 candidatures potentielles à l'agrément, 12 d'entre elles ont confirmées, dans l'année, leur projet via le dépôt de leur demande, soit 41%.

2 : les demandes d'agrément déposées en 2023 et évolution sur les 5 dernières années

22 dossiers	2023
20 dossiers	2022
33 dossiers	2021
39 dossiers	2020
22 dossiers	2019

Au 31 décembre 2023, il y avait 68 agréments en cours de validité (75% de couples et 25% de personnes célibataires).

3 : l'activité de la commission d'agrément

La commission d'agrément s'est réunie à 7 reprises en 2023

- 18 agréments délivrés
- 1 refus
- 5 arrêts en cours de procédure à l'initiative des candidats
- 6 actualisations de projet parental (candidats agréés)

Les adoptions en 2023

1 : les adoptions nationales : les enfants pupilles de l'État

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Enfants nourrissons confiés à la naissance	2	0	6	2	3	2	2
Enfants pour lesquels il y a eu une évolution de statut	2	0	2	3	4	6	2
	4	0	8	5	7	8	4

2 : les adoptions à l'étranger

Aucune arrivée d'enfants dans le cadre de l'adoption internationale depuis 4 ans.

Sur les années précédentes :

2019	2
2018	8
2017	8

Les enfants pupilles de l'état

1 : les admissions d'enfants en qualité de pupilles de l'État en 2023

9 enfants ont été admis en qualité de pupilles de l'État en 2023.
3 d'entre eux ont perdu ce statut juridique au cours de cette même année.

2 : l'évolution du nombre d'admissions en qualité de pupilles de l'État

	Enfants nourrissons confiés à l'ASE dès leur naissance	Enfants confiés à l'ASE pour lesquels il y a eu une évolution de statut (enfants grands)
9 en 2023 dont	3	6
13 en 2022 dont	4	9
8 en 2021 dont	7	1
5 en 2020 dont	3	2
6 en 2019 dont	3	3
4 en 2018 dont	2	2

3 : la situation des enfants pupilles de l'État de la Vienne au 31 décembre 2023

15 enfants avaient le statut de pupilles de l'État au 31 décembre 2023.

- 13 d'entre eux étaient pris en charge par le service de l'ASE
 - 12 enfants dont le statut juridique avait évolué dans le cadre du placement à l'ASE
 - 1 nourrisson
- 2 enfants étaient confiés en vue d'adoption auprès de leurs parents, dans l'attente du jugement d'adoption

4 : l'âge des enfants pupilles de l'État pris en charge par l'ASE au 31 décembre 2023

2 enfant de moins d'un an
1 enfant de 5 ans
5 enfants entre 6 et 8 ans
1 enfant de 9 ans
6 enfants entre 12 et 15 ans